



Commission
de Surveillance
Marche-en-Famenne

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION
DE SURVEILLANCE DE MARCHE-EN-FAMENNE

ANNÉE 2020

**Rapport annuel de la commission de surveillance
De MARCHE-EN-FAMENNE
Année 2020**

I. La Commission de Surveillance

Le nombre de commissaires a augmenté (16 sur 18 places à la fin de l'année).

I. Composition

Approximativement dans l'ordre d'arrivée :

- 1) docteur Jean-Pierre DARDENNE, médecin à Attert ;
- 2) Roland De WORM, retraité, ancien militaire et ancien membre du service d'escorte des détenus ;
- 3) Christian HARDENNE, greffier honoraire au palais de justice de Marche-en-Famenne ;
- 4) Alexandre BRICOURT, juriste et pilote de ligne ;
- 5) Jean-François DEVILLE, ancien gardien de prison, sapeur-pompier, membre effectif de la commission des plaintes ;
- 6) Maître Aline FÉRY, avocat à Dinant ;
- 7) Daniel VAN ESSCHE, retraité de la police judiciaire, membre effectif de la commission des plaintes ;
- 8) Jean-Yves GEORGES, cheville ouvrière au CPAS de Marche, suppléant à la commission des plaintes ;
- 9) Fabian GILLE, employé à la Croix-Rouge ; suppléant à la commission des plaintes (actuellement empêché)
- 10) Maître Olivier VAJDA, avocat à Marche, président de la commission des plaintes ;
- 11) Madame Anne-Marie HABETS, membre et secrétaire, employée au centre pour mineurs d'âge incarcérés après dessaisissement installé à Saint-Hubert ;
- 12) Mademoiselle Lola GAUTHIER, doctorante en criminologie ;

- 13) Maître Alexandra VOUE, avocat à Marche et ne siégeant que comme suppléante à la commission des plaintes ;
- 14) Madame Audrey SIMON, animatrice en éducation permanente au réseau wallon contre la pauvreté ;
- 15) Julien ANSIAUX, éducateur au service précité pour mineurs de Saint-Hubert, démissionnaire ;
- 16) Luc RIGUELLE, juge honoraire, président de la commission de surveillance.

Les membres effectifs de la commission des plaintes ainsi que Maître Voué ne siègent qu'à la commission des plaintes.

II. Fonctionnement

Presque toutes les demandes des détenus adressées à la commission de surveillance arrivent sur prison cloud (une sorte d'intranet propre à la prison). Les billets de rapport (ou courriers adressés à la commission) sont souvent transmis au commissaire de service par le président, parfois pour faciliter la tâche du commissaire, parfois parce qu'il est nouveau.

Les membres souhaitent travailler pendant une semaine chacun à tour de rôle, parce que plusieurs ont un travail à temps plein à l'extérieur et ceux qui sont retraités ont aussi d'autres occupations et obligations. Ils dressent un compte rendu de leurs visites à la prison. Etabli sur Word, il est transcrit sur Excel par la secrétaire à l'intention du conseil central. Les membres n'en profitent pas actuellement. Un progrès reste à faire pour établir une documentation à destination de tous, y compris l'ensemble des rapports de visites.

La secrétaire assure la plus grande partie du travail administratif mais est entravée par le coronavirus.

Il y a eu une réunion tous les mois ou toutes les 6 semaines, parfois en vidéo-conférence. Tous ne participent pas aux réunions virtuelles, surtout pour des raisons techniques, liées à la qualité du matériel ou du réseau de télécommunication.

Les visites débouchent le plus souvent sur une médiation menée sans le détenu par le commissaire auprès du personnel ou de la direction ; il en est rendu compte au détenu par prison cloud.

La loi prévoit que la commission des plaintes puisse confier une médiation entre la direction et le détenu qui a introduit un recours auprès de la commission des plaintes. Quelques médiations semblables ont eu lieu en 2020, mettant en présence un directeur, le détenu et un commissaire.

III. L'établissement pénitentiaire concerné – prison de marche-en-famenne

A. **Fonctionnement**

Il s'agit d'une prison moderne, qui est néanmoins construite selon le modèle en étoiles (4 branches de 3 niveaux, autour d'un bureau en rotonde).

Une cinquième branche donne accès notamment au service médical.

Une section féminine est adossée au bâtiment administratif et abrite 11 cellules, souvent surpeuplées (environ 17 ou 18 détenues dans le quartier femmes).

B. **Événements marquants**

Le principal événement est le coronavirus, qui a entraîné un confinement très accru des détenus dans leurs cellules et la suppression des congés pénitentiaires et des permissions de sorties.

En temps normal, les détenus pouvaient se déplacer dans leurs sections pour vaquer à des activités, telles la lessive, la cuisine, la musculation et le bavardage.

C. **L'établissement pénitentiaire**

La capacité théorique est de 312 détenus. Elle n'a été dépassée qu'une fois, pendant un court laps de temps. Les lois corona ont permis des interruptions de peines, assimilées à des congés pénitentiaires, réduisant toutefois assez peu la population carcérale.

III. La surveillance

- A) Il n'y a aucune entrave opposée à la commission de surveillance pour l'exercice de son activité ; toutefois, les agents portent rarement un badge lisible permettant de les identifier. La direction ne prend aucune mesure contraignante à ce sujet, malgré rappels.

Très sollicitée, la direction préfère que les réunions de la commission de surveillance se tiennent ailleurs qu'à la prison, ce qui ne pose aucun problème.

Toutefois, les réunions de la commission en vidéo-conférence ne sont pas suivies par tous. Pour les raisons techniques précitées d'abord, mais aussi en raison des occupations des membres (5 présents sur 16 à la dernière réunion de 2020).

En temps ordinaire, les contacts avec la direction sont courts mais très fréquents et dépassent largement la moyenne d'un par mois. Le corona a ralenti sérieusement ces rencontres.

- B) Grâce à madame Grandfils, du bureau du Conseil Central, et au service informatique de la prison (messieurs Agag et Auchet), certains d'entre nous ont pu se connecter à prison cloud à domicile, recevoir ainsi les billets de rapport des détenus à l'intention de la commission, les traiter, les transmettre à leurs collègues et transmettre les réponses et résultats aux détenus.

Prison Cloud reste globalement une entrave à la surveillance, parce que son usage est plus compliqué qu'un courrier papier dans une boîte aux lettres, qu'on ne peut s'en servir qu'après une initiation et au prix d'une répétition fréquente de l'exercice ; il est incompatible avec un service de surveillance par rotation mensuelle. L'accès à distance reste limité à certaines fonctions pour certains d'entre nous (c'est Bruxelles qui bloque).

- C) c'est en vain que la commission de surveillance a demandé à la direction de faire respecter le port du masque par le personnel, malgré plusieurs rappels. Le Conseil Central en fut avisé.

- D) Globalement, une surveillance stricte est incompatible avec la mission de médiation confiée à la commission de surveillance. Certains directeurs ou certains services ne répondent pas aux demandes écrites des commissaires, parfois malgré rappels. Une

confrontation est exclue pour obtenir gain de cause. Transmettre trop de blâmes de l'établissement à la fois expose à une réponse véhémente. Le chef d'établissement répond toutefois presque toujours aux courriers. Les remarques transmises sur le comportement de certains membres du personnel sont souvent suivies d'effet, par exemple ceux qui se montrent systématiquement impolis ou hargneux envers les détenus.

IV. Santé

Le service dentaire a pris un retard important, sans doute à cause du corona. Pour le reste, le service médical fonctionne normalement. Toutefois, pendant les périodes de crise sanitaire, l'assistance psychologique des services publics ou privés n'est permise que pour l'urgence.

La suppression des fréquentes périodes d'ouverture des cellules et dites d'activités (voir ci-dessus), la suppression des visites physiques, la suppression des congés et permissions de sorties ont sérieusement pesé sur le bien-être mental des détenus.

En raison de la crise sanitaire, le docteur Dardenne ne travaille plus pour la commission, réduite à transmettre les doléances au service médical.

V. Conclusion(s)

Le président de la commission souhaite s'attaquer aux travaux inutiles, tels les tableaux Excel et installer une documentation commune.

En 2021, un autre médecin a posé sa candidature à la commission, qui espère qu'il pourra épauler le docteur Dardenne.